

Les subsides

des produits semi-finis et manufacturés à un rythme sans précédent.

Il faut signaler aux démocrates et aux républicains de tous les États-Unis qu'en bloquant l'entrée de nos produits du bois, ils puniront de façon injuste et illégitime, en vertu du droit international, les travailleurs canadiens et l'économie canadienne. Il faut que nos représentants aux États-Unis expliquent aux Américains que notre économie leur rapporte et qu'ils doivent nous permettre d'obtenir notre juste part grâce à nos matières premières.

M. Tobin: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'avoir porté aujourd'hui à l'attention de la Chambre cette question avec autant de vigueur. Il rend ainsi service non seulement à sa province et aux travailleurs de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, mais également au pays. Depuis trop longtemps, on sous-estime la contribution de l'exploitation forestière à l'économie du pays.

Ce qui m'offusque notamment dans ce débat depuis quelques années, surtout depuis un an, c'est l'attitude du gouvernement qui juge depuis longtemps que chez nos voisins du Sud, la tendance est au protectionnisme à l'égard du pétrole mexicain, des automobiles japonaises et de bien d'autres produits, et que le bois de construction canadien a été pris presque par accident dans la vague de protectionnisme qui déferle aux États-Unis. Pendant longtemps, le gouvernement a adopté cette position, tant au Canada qu'à l'égard du gouvernement et des législateurs américains.

Il y a à peine quelques mois, en juillet 1985, le ministre du Commerce extérieur a laissé entendre que le bois d'œuvre canadien pourrait être exempté dans une loi protectionniste. Dans un article qui a paru sur la page des affaires du *Ottawa Citizen*, il a expliqué que le Canada était tout simplement victime d'une vague de protectionnisme et que nous ne devrions pas nous inquiéter parce que nous ne sommes pas visés. Les Américains ont présenté un projet de loi intitulé «Limitation on the Importation of Canadian Softwood for Five-Year Period». On ne saurait être plus clair.

Comme moi, le député est-il d'avis que nous avons fait preuve d'insouciance devant la perte d'emplois dans cette industrie et que le gouvernement n'a pas été assez ferme?

M. Fulton: La question du député est importante. On a présenté toute une gamme de projets de lois. Larry Craig a proposé d'imposer un droit de douane de 10 p. 100, Jim Weaver, une limite de 25 p. 100. Je pense que le Congrès américain va utiliser le projet de loi H.R. 2451 de Sam Gibbons. Les Canadiens s'inquiétaient surtout du fait qu'on allait inclure les frais de manutention et de transport. Sam Gibbons a toujours préconisé l'égalité des chances. Par suite de l'enquête entreprise aux termes de l'article 332 et des efforts de l'industrie forestière canadienne pour fournir des documents de qualité aux divers commerçants à Washington, il s'est rendu compte que c'était injuste étant donné la nature de nos deux industries forestières.

La politique à ce sujet évolue. Les Weavers, les Bonkers, les Baucus et les Craigs ne sont plus seuls. Leurs représentants défendent énergiquement leur cause, y compris des gens comme Sam Gibbons qui dit qu'il se passera quelque chose en mai. On n'adoptera pas les 300 projets de lois protectionnistes, mais le bois d'œuvre a une certaine priorité.

L'an passé j'ai dit à la Chambre que nous devrions engager un groupe de Canadiens qui s'y connaissent dans le secteur forestier et les envoyer partout aux États-Unis mener une campagne d'information sur des problèmes comme les subventions, les droits de coupe et ainsi de suite. Nous pouvons très rapidement dénombrer les deux millions d'Américains qui travaillent à plein temps à la fabrication de produits vendus sur le marché canadien. C'est à ce groupe-là que nous devrions nous adresser.

Nous avons réussi à convaincre la *National Home Builders' Association*; elle a fait remarquer que les Américains paieraient davantage pour leurs maisons si on interdisait l'entrée aux États-Unis du bois canadien; on sait qu'il y jouit d'un taux préférentiel. Les entrepreneurs et constructeurs américains préfèrent notre bois parce qu'il est plus fort et meilleur pour les chevrons, les solives, les montants et la plupart des morceaux de la charpente. D'une façon générale, il est certainement supérieur au pin jaune du Sud.

Le député qui m'a posé la question sait très bien que c'est un problème crucial dans certaines régions des États-Unis. Le sénateur Mack Mattingly, de la Georgie, nous l'a dit clairement lorsque nous l'avons rencontré dernièrement. Il m'a dit que j'aurais beaucoup de difficulté au cours d'une campagne électorale si je prétendais que c'est une bonne chose que le pin jaune du Sud en provenance de la Georgie soit utilisé pour construire la moitié des maisons en chantier à Prince Rupert, alors que des tronçonneurs, des bûcherons, des opérateurs de débardeuses et des camionneurs indépendants font la queue à mon bureau de circonscription. C'est un problème local très épineux pour un sénateur ou tout autre homme politique qui fait campagne aux États-Unis.

De toute façon, en ce qui concerne notre plus grosse industrie, nous serions bien avisés d'envoyer ses meilleurs représentants dans les états en question afin d'expliquer la situation aux travailleurs qui produisent les marchandises qui ont trouvé un débouché dans l'économie canadienne. Nous devons rappeler aux gens de Dallas qui fabriquent des pots à café, des grille-pain et des réfrigérateurs les effets de la législation Smooth-Hawley, l'affaire concernant le bois qui a provoqué la crise des années 1930.

Nous devons diffuser des renseignements de qualité aux États-Unis et il nous reste fort peu de temps. Le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew) a consacré quatorze années-personnes à ce dossier. Il faut faire davantage. On doit faire échec aux instances fausses, quoique bien intentionnées, de gens comme Bonker, Craig, Weaver et Baucus qui se trompent en ce qui concerne les subventions, la politique canadienne relative aux droits de coupe, et le taux d'implantation sur nos marchés. Nous disposons de toutes sortes de renseignements valables dont les deux parties ont convenu, mais si nous ne les diffusons pas et si le congrès américain donne suite à son projet, même si ce n'est que provisoire, nous en pâtirons. L'Association canadienne de l'industrie du bois affirme que 75,000 emplois disparaîtront.

En résumé, monsieur le Président, les trois partis politiques représentés à la Chambre sont loin d'accorder à la question tout le sérieux avec lequel on nous l'a présentée à titre de législateurs canadiens. Des républicains et des démocrates du Sénat et de la Chambre des représentants qui sont des amis du Canada, nous ont dit sans ménagement qu'il s'agit d'une